

Étude de redynamisation du bourg de Le Saint (Morbihan)

Association des enfants au projet

1. Le contexte de l'opération

Dans le cadre d'un appel à projets Etat / Région sur la revitalisation des bourgs ruraux, pour lequel sa candidature a été retenue, la commune de Le Saint a passé fin 2017 un marché d'études avec le bureau d'études TerraTerre. Ce marché comporte des prestations de diagnostic, d'élaboration de projet et de concertation avec les habitants. Au titre des actions de concertation, le bureau d'études a proposé dans son offre qu'un travail spécifique soit conduit auprès des enfants de l'école Jacques Prévert afin de compléter les initiatives prises par ailleurs et de faire émerger des thèmes spécifiques à cette partie de la population.

2. La méthode

La méthode retenue est celle qui a été développée en Suède par l'université d'Uppsala depuis 2009 pour faciliter l'implication des enfants dans les projets d'urbanisme et de voirie (Barnkartor i GIS / Cartes d'enfants sous SIG). Se référant à la Convention internationale des droits de l'enfant, elle se base sur un protocole d'entretiens et de travaux cartographiques et prévoit que les enfants soient tenus informés des suites données à leur contribution ("rétroaction"). Après traduction du manuel de référence, il a été décidé de mettre en œuvre cet outil à Le Saint, en laissant toutefois de côté l'aspect SIG (système d'information géographique) mais en conservant toutes les autres dispositions. En effet, le volet SIG utilise un logiciel spécifique installé sur des postes de travail fournis par l'université d'Uppsala et connectés à celle-ci, de manière à permettre une analyse automatisée des résultats ainsi que la production de cartes thématiques. Compte tenu de ces contraintes techniques, et des modestes caractéristiques du bourg de Le Saint, il a été décidé de travailler sur des cartes papier et de n'utiliser un SIG que pour saisir et traiter quelques données de base.

3. Le déroulement

Les élus de Le Saint ayant donné leur accord sur le principe de l'opération, le directeur de l'école a été contacté en décembre 2017 et a également approuvé le projet, qui devait concerner les 12 élèves des niveaux CE2, CM1 et CM2.

Conformément au protocole défini par la méthode, une lettre d'information sur le projet a été diffusée aux parents d'élèves, et une information sur la Convention internationale des droits de l'enfant a été donnée aux élèves par leur enseignant. La séance de travail avec les élèves a eu lieu

le 20 février de 13h30 à 15h30. Elle comportait le dessin d'une carte mentale par groupes dans la salle de classe (30 mn), puis des entretiens individuels dans une salle à part, deux encadrants opérant simultanément. Ces entretiens consistaient à répondre à un questionnaire et à renseigner des cartes.

Les données collectées par le questionnaire et les cartes ont été présentées sous forme d'un tableau, tandis que les lieux de résidence et les trajets vers l'école ont été saisis sous SIG, de manière à permettre le calcul automatique des distances.

L'opération doit être complétée par un entretien spécifique avec l'enseignant, qui est également le directeur de l'école. Cet entretien n'a pas pu avoir lieu à la date de rédaction de la présente note, celle-ci est donc produite **sous réserve des compléments d'information qui pourront ressortir de cet entretien** qui aura lieu courant mars.

Au plan de la communication, la séance de travail a été suivie par la correspondante locale de Ouest-France, qui a publié un article le 26 février en page locale. Par ailleurs le chef de projet a reçu le 27 février une journaliste d'Ouest-France dans la perspective d'un article en page départementale.

4. Les cartes mentales

Les élèves disposaient d'une demi-heure pour réaliser par tables de trois une carte mentale du bourg, sans avoir reçu de directives particulières autres que la proposition d'y mentionner tout ce qui leur paraît important ou méritant d'être signalé. La carte mentale présente l'intérêt d'aider à comprendre les représentations de l'espace, elles-mêmes basées sur des pratiques quotidiennes. Si l'image finale est importante, le processus de construction ne l'est pas moins ; il est particulièrement intéressant de noter les éléments qui arrivent en premier ou plus tardivement, voire ceux qui sont "oubliés" alors que l'observateur aurait pu s'attendre à les voir figurer.

Comme il est de règle en matière de cartes mentales, quel que soit l'âge des participants, celles-ci sont extrêmement dissemblables d'un groupe à l'autre. Toutefois, il est frappant que trois sur quatre n'aient fait apparaître les rues qu'à la fin de l'exercice, et dans deux cas sous une forme minimale, alors que les adultes font souvent apparaître ces éléments en premier et se donnent parfois beaucoup de mal pour représenter le "plan du bourg" avec précision, jusqu'à figurer des giratoires ou des feux de circulation.

Certains éléments apparaissent sur toutes les cartes : l'école (en position centrale sur B, C, D), l'église (point de repère topographique majeur, en position centrale sur A), la mairie (qui occupe une place importante sur A, B et D avec un drapeau tricolore sur B et D), le terrain de jeux, et le cimetière. Les commerces (qui se réduisent ici à un café et un café-épicerie) apparaissent sur A, C et D, la cantine sur A, B, C, la maison de retraite sur A et C, etc. A noter que la carte D comporte une rubrique "inventé" pour des équipements que les enfants souhaiteraient (des jeux supplémentaires, et une boulangerie, celle-ci apparaissant également sur la carte A avec des pains et des gâteaux en vitrine, comme sur D). On note aussi sur la carte A un panneau "zone 30", jugé important (quoique peu respecté) pour la sécurité, ainsi que l'abribus, et un coin d'espace public où des enfants ont planté des herbes et végétaux comestibles dans des bacs. Sur la carte B, une vache dans un pré rappelle que l'espace agricole est très proche du bourg.

Aux yeux d'un adulte, la carte A semble la plus "rationnelle" et complète, avec l'église au centre et les équipements répartis tout autour. A y regarder de plus près, le dessin de la voirie apparaît toutefois assez déconnecté de la réalité. D'une manière générale, si les enfants ont dans l'ensemble une vision plutôt complète des équipements et services du bourg, la perception de leurs déplacements est assez approximative au-delà de l'axe terrain de jeux / école / église / cantine, qui est le support de leurs pratiques quotidiennes.

Parmi les éléments "oubliés", on relève le secteur dit de la "grotte de Lourdes", très proche du bourg mais apparemment peu identifié voire peu apprécié, et, plus curieusement, la fontaine Saint-Samuel, un peu plus à l'écart mais signalée comme appréciée dans certains questionnaires. Dans ce dernier cas, il est possible qu'elle ne soit pas perçue comme faisant partie du bourg, ou qu'il ne restait plus de place pour la dessiner. Quoi qu'il en soit, il apparaît que ces deux sites "patrimoniaux" présentent beaucoup plus d'intérêt pour les adultes, au vu des résultats de l'atelier qui s'est déroulé avec eux-ci. On peut en conclure que l'espace du bourg tel qu'il est vécu par les enfants est plus resserré que celui des adultes, pour lesquels la "balade autour du bourg" représente une activité très prisée.

5. Les questionnaires et le travail sur cartes

Il s'agissait de remplir un questionnaire comportant sept questions et de renseigner une carte (du bourg au format A3 ou de la commune au format A2, selon les thèmes et le lieu de résidence de l'élève). Les entretiens ont duré une dizaine de minutes en moyenne, soit nettement moins que la moyenne constatée en Suède (15 à 20 mn). Avec le recul, il apparaît qu'ils auraient pu être plus approfondis et que d'autres questions auraient pu être posées, par exemple sur le réseau relationnel.

- La **répartition par sexe** : elle était égale (6 garçons / 6 filles).
- **L'âge** : de 8 à 11 ans (moyenne 9,5).
- Le **lieu de résidence** : 4 élèves habitent au bourg, 4 en campagne dans un environnement comportant de la nature (bois, ruisseau) à proximité immédiate du domicile et 4 en campagne dans un environnement agricole.
- La **distance à l'école** : de 145 m à 8520 m (pour l'élève habitant sur le territoire de Guisriff) (*NB : ces valeurs apparemment précises comportent une marge d'erreur, le lieu de résidence n'étant pas toujours placé avec exactitude*). Le trajet moyen est de 2260 m (cette valeur descend à 1690 m si l'on ne considère que les élèves habitant dans la commune).
- Le **mode de déplacement pour aller à l'école** : la voiture est le mode de déplacement exclusif pour 9 élèves sur 12, y compris pour des élèves habitant à 145 et 170 m de l'école. Une élève (11 ans, à 180 m) se déplace à pied et deux (à 190 m, 8 ans, et 990 m, 10 ans) viennent soit en voiture, soit à pied.
- Les **lieux extérieurs les plus fréquentés** sont le terrain de jeux (7 fois), un espace de nature ou des chemins près du domicile (6 fois). Viennent ensuite le domicile des copines (3 fois, filles), la salle des fêtes (2 fois)...

- Les **trajets pour se rendre à des activités de loisirs** sont parcourus à pied (6, dont une élève accompagnée "parce que la route est dangereuse"), à vélo (2) ou en voiture (2).

- En ce qui concerne les "**lieux dangereux ou désagréables**", 7 élèves n'en signalent pas. Sont mentionnés : le secteur de la "grotte de Lourdes" (boueux), le bar-épicerie (2 fois), le chemin de l'école ("pas de trottoir, route dangereuse"), le cimetière, la fontaine Saint-Samuel ("des gens bizarres qui traînent"), la zone 30 "non respectée", la D 769.

- Le **lieu préféré** est un espace naturel ou des chemins (6 fois), suivis du terrain de jeux (5 fois). Apparaissent ensuite la fontaine Saint-Samuel (une fois), le domicile d'une copine (une fois) et le café "Chez Marie-Odile" (une fois).

- Les **propositions** :

> Déplacements : pouvoir aller à vélo au bourg, râtelier à vélos à l'école, sécuriser la route ou améliorer les chemins, améliorer les trottoirs pour le roller (trop étroits, surface inadaptée), ralentir les voitures.

> Attractivité du bourg : agrandir le bourg, faire venir plus de monde ; des fleurs, plus d'arbres (2) et de verdure, planter trois arbres ("liberté, égalité, fraternité") avec le drapeau français, repeindre les maisons qui sont tristes, cacher les fils électriques.

> Commerces : une boulangerie (4 fois !), des magasins (un salon de thé (2 fois !), un salon de coiffure, un salon de massage, un magasin de bijoux "pour les filles", un restaurant, un magasin d'alimentation.

> Jeux : un terrain de skate (3), plus de jeux sur l'aire de jeux, un parc de jeux avec des attractions, un parc animalier, un grand jardin public, pouvoir faire des cabanes.

6. Éléments d'analyse

Cette rubrique sera complétée après l'entretien avec l'enseignant.

1) Expériences riches, expériences pauvres

Un critère d'analyse peut être de relever quelles sont les conditions d'environnement (au sens large) qui peuvent être considérées comme "riches" dans une **perspective d'épanouissement physique et psychique des enfants**, et celles qui peuvent être considérées comme "pauvres". A cet égard, il ressort des entretiens que **le fait d'habiter dans le bourg** (lequel ne regroupe qu'une minorité de la population communale) est **favorable à la vie sociale des enfants et leur offre un choix d'activités diversifiées** (les terrains de jeux et de sports, la bibliothèque, des activités à la salle communale...).

Mais peut-on, à l'inverse, considérer que le fait d'habiter dans un hameau isolé en pleine campagne produit des conditions "pauvres" ? La réponse semble très liée à la **qualité de l'environnement écologique et paysager**. Les quatre enfants témoignant d'expériences riches dans le cadre de leurs loisirs (expéditions dans les bois, patouillage dans les ruisseaux...) habitent chacun dans un hameau ayant un accès direct à la "trame verte et bleue" - en l'occurrence des

vallées très boisées avec de beaux ruisseaux. On remarque également que plusieurs élèves déclarent fréquenter les chemins de campagne. A l'inverse, les trois enfants ayant des expériences pauvres habitent sur des plateaux agricoles et n'ont guère de possibilités de sortir de chez eux, si ce n'est dans la voiture des parents.

Ce constat, qu'il conviendrait bien entendu d'étayer par des travaux dans d'autres communes, me semble important. Les campagnes ont changé depuis l'époque de Louis Pergaud et de la Guerre des boutons : le remembrement et l'industrialisation de l'agriculture sont passés par là, et **le fait d'habiter à la campagne ne garantit aucunement de bonnes conditions d'accès à la nature**. Les adultes qui s'imaginent que "c'est bien pour les enfants" de s'installer en campagne se trompent lourdement si l'accès à la nature n'est pas assuré - et c'est malheureusement trop souvent le cas.

2) La dépendance à la voiture

L'école communale "Jacques Prévert" fait penser au poème et à la chanson bien connus "En sortant de l'école, nous avons rencontré...", qui évoquent le plaisir de traîner un peu avec les copains / copines en rentrant à la maison. Mais **sur les 12 élèves, une seule se rend régulièrement à l'école à pied** - pour les autres, c'est la voiture des parents, même pour les trois qui habitent à moins de 200 m de l'école. Certains aimeraient bien pouvoir faire le trajet à pied ou à vélo, mais les dangers réels ou supposés de la circulation dans ce bourg (au demeurant extrêmement faible) amènent les parents à le leur interdire. On pourrait pourtant imaginer que des parents accompagnent leur enfant à vélo, par exemple en roulant derrière par sécurité.

La même dépendance à la voiture se retrouve en matière de loisirs et limite le rayon d'action. Un élève (10 ans) n'a pas le droit de s'écarter de chez lui (mais il le fait quand même), un autre (9 ans) ne va au terrain de jeux qu'en voiture car il habite à 2 km du bourg, une autre (11 ans) a ses activités de loisirs à plusieurs kilomètres de chez elle et ses parents doivent l'y conduire... Toutefois, comme indiqué précédemment, ceux qui ont un espace naturel accessible près de chez eux s'y rendent par leurs propres moyens (3 garçons, 9 ans et 9 ans 1/2 ; une fille, 11 ans).

3) Un bourg plutôt plaisant

Les enfants ne portent pas de jugement négatif sur le bourg et la moitié ne trouve **aucun lieu dangereux ou désagréable à signaler**, ce qui est assez remarquable. L'environnement rural et naturel est apprécié, de même que la qualité de certains lieux (l'espace vert entre l'église et la salle polyvalente, le terrain de jeux). Les principaux "points noirs" signalés tant lors de la construction des cartes mentales que durant les entretiens sont d'une part le **danger des déplacements à pied** (zone 30 non respectée) et d'autre part le **commerce local**, excessivement restreint et jugé peu accueillant par certains. Une élève mentionne également la tristesse de certaines façades décrépies.

Il serait intéressant d'avoir sur ce sujet - comme d'ailleurs sur les autres - le point de vue des adolescents, qui risquent de demeurer à l'écart de la concertation sur le projet.

7. Quelles informations pour le projet de revitalisation du bourg ?

1) L'attractivité générale du bourg

- Il est proposé du fleurissement, des plantations d'arbres, une mise en valeur des façades (peinture, effacement de réseaux électriques). La question des arbres mériterait d'être étudiée plus attentivement sous l'angle des fonctions attendues.

- Plusieurs élèves souhaiteraient voir davantage de monde et de commerces dans le bourg, ce qui, en termes d'urbanisme, plaide manifestement en faveur d'un renforcement de l'offre de logements en priorité dans le bourg.

2) Les déplacements

- La question de la sécurité des déplacements à pied ou à vélo est apparue à diverses reprises et des observations ont été faites sur l'inconfort des trottoirs ou des accotements de routes, qui rendent difficile l'accès à l'école ou au terrain de jeux. Le manque de respect de la zone 30 par les automobilistes est également signalé. Certains de ces constats doivent pouvoir être traduits en propositions d'aménagement.

- Une action auprès des parents pourraient être tentée pour les inciter à accompagner leurs enfants à pied ou à vélo entre leur domicile et l'école.

3) Les commerces

- Il existe une forte attente par rapport à la **boulangerie** (qui apparaît à plusieurs reprises dans les cartes mentales et les questionnaires). Les élèves auront pu être influencés par le fait que lors de la présentation de la séance, la boulangerie a été mentionnée parmi les thèmes de travail du bureau d'études. Quoi qu'il en soit, le sujet apparaît très consensuel et il enthousiasme les enfants. La boulangerie est en effet un commerce qu'ils sont susceptibles de fréquenter régulièrement, y compris pour leur propre compte (achat de friandises). A noter qu'une élève déclare qu'elle "aime aller chercher le pain au Faouët".

- Les deux demandes d'un **salon de thé** (entendues également durant les cartes mentales, émanant d'un garçon et d'une fille) sont plus surprenantes mais elles peuvent refléter une attente d'un lieu convivial avec une ambiance plus "douce" que celle d'un café rural traditionnel. Ce point est important et peut concerner aussi les adultes ; tant les remarques des enfants que celles des adultes entendues par ailleurs suggèrent que la formule du café centré autour de l'alcool et du tabac ne séduit pas tout le monde. Il y a potentiellement une clientèle pour une formule différente.

- La demande d'un "**magasin d'alimentation**" suggère que le magasin existant n'est pas réellement perçu comme tel, ou du moins pas par tout le monde.

4) Les loisirs et les jeux

- **L'aire de jeux** est fréquentée et appréciée des élèves (toutefois un tiers ne la mentionnent pas), mais avec quelques réserves (dissociation entre jeux des petits et des grands, manque de diversité des jeux). Un travail de concertation avec les enfants pourrait permettre de mieux cerner les besoins et de faire évoluer cet espace pour mieux répondre aux attentes, y compris (et surtout ?) en proposant des aménagements très peu coûteux (par exemple avec des vieilles palettes permettant de bricoler des sièges ou des cabanes).
- La demande d'un **terrain de skate** est classique mais difficile à satisfaire. A défaut, on peut s'intéresser aux besoins fondamentaux qui sous-tendent cette demande (activité physique, rouler, être avec des amis). Le fait d'avoir une surface de trottoir ou de voirie bien roulante à travers le bourg et jusqu'au terrain de jeux peut faciliter à la fois la pratique du roller et les déplacements de tous les habitants. Un espace adapté au VTT n'est pas demandé par cette classe d'âge mais peut participer à répondre au besoin d'activités, qui peut être partagé par les adolescents.
- **Les espaces naturels et les chemins** sont davantage cités que le terrain de jeux parmi les espaces préférés. Ce point est très important : l'accessibilité des espaces naturels ne va pas de soi (la plupart du temps, les enfants fréquentent des espaces naturels privés qui sont de fait libres d'accès). Il convient donc de veiller à ce que le bourg offre, à distance de marche, non seulement des chemins (équipements linéaires) mais aussi des **surfaces** autorisant des activités plus variées que la promenade.
- **La fontaine Saint-Samuel et la "grotte de Lourdes"** peuvent faire mieux. Si les adultes sont majoritairement sensibles au côté "patrimonial" de ces lieux, les enfants semblent considérer qu'il n'y a pas grand-chose à y faire et, s'agissant de la grotte, que l'endroit n'est pas spécialement attractif. Le fait qu'il y ait des terrains publics à la fontaine et une tolérance d'accès à la grotte devrait inciter à mieux mettre en valeur leur potentiel, pourquoi pas en associant les enfants à un travail de diagnostic et de propositions.